

Enfin, et ce pour permettre une utilisation intensive des structures nationales de formation, avant de proposer un candidat pour une formation similaire à l'étranger, les entreprises devront prendre l'attache de l'INPED, afin d'examiner au préalable les possibilités de formation existantes à l'INPED.

En tout état de cause, le visa de la Direction de la Formation des Cadres pour un départ en formation à l'étranger, en gestion des entreprises, tiendra compte de l'avis donné par l'INPED.

Le Directeur de la formation des cadres est chargé de suivre l'application des présentes dispositions qui pourront être révisées ultérieurement.

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'Énergie  
**Belaïd ABDESSELAM**

---

Direction de la Formation  
des Cadres

N° 470/DFC/IE/74/ZF/aks

Copie à l'INPED, Les Directeurs

de l'Administration Centrale

Les membres du Cabinet.

Copie certifiée conforme

ALGER, le 8 Avril 1974

Le Directeur de la Formation

Zahir FARES